Première Année — N 7 LE NUMÉRO: 5 CENTIMES Mercredi 8 Mai 1895

BUREAU DU JOURNAL
ROUBAIX :
93, Grande-Rue, 93
TOURCOING :
Rue Desurmont, 12

L'ÉGALITÉ
DE ROUBAIX-TOURCOING

ABONNEMENTS :
Nord et Départements Limitrophes :
Trois mois..... 4 50
Six mois..... 9 00
Un an..... 18 00

L'ÉGALITÉ
publie tous les jours, indépendamment des articles ou études de sa rédaction permanente, un article politique ou économique de ses collaborateurs :

Jules GUESDE.	Emile MOREAU.
Jean JAURÈS.	DUC-QUERCY.
A. MILLERAND.	ZEVAES.
BASLY.	Octave MOULIN.
DEFONTAINE.	Ed. DELESALLE.
P. LAFARGUE.	Max ALBERT.

LA QUESTION JUIVE
EN ALGÉRIE

Le fait politique et économique le plus frappant en ce moment en Algérie c'est l'acuité extrême de la question juive. Il y a à Alger même une ligue antijuive très puissante et très active. A Constantine, un véritable soulèvement vient de se produire contre le député Thomson, allié à la famille Crémieux et élu avec le concours de la population juive.

L'Algérie souffre ; beaucoup de colons sont dans une situation critique ; ils ont, pour se constituer un capital d'exploitation, ils se sont endettés et ils succombent sous la dette, ou bien ils ne peuvent trouver de débouchés pour leurs produits agricoles; les Arabes ne boivent pas de vin et l'Algérie doit exporter une partie de sa récolte en France même où la vente est malaisée. Là, dans les campagnes, souffrance et irritation, et comme les juifs sont souvent les créanciers du colon en embarras, c'est contre eux que se tournent les colères. Dans les villes on exaspère le gros de la population française contre les juifs, c'est pour l'usure, par l'infatigable activité commerciale et par l'abus des influences politiques, ils accaparent peu à peu la fortune, le commerce, les fonctions lucratives, les fonctions administratives, la puissance publique.

On peut se faire en France qu'une idée très faible de la lutte engagée ici. En France, la population juive est assimilée ; elle est plus ou moins mêlée au reste de la nation et comme elle, ici, au contraire, elle forme une nation distincte, avec laquelle elle est groupée de plusieurs siècles y être enfermée avec une particulier.

L'influence politique des juifs, mais elle est, si je puis dire, indirecte. Elle ne s'exerce pas par le nombre, mais par la puissance de l'argent. Ils tiennent une grande partie de la presse, les institutions financières. Ils ont pu agir sur les électeurs et sur les élus. Ici, ils [illegible] d'un point, la double force et du nombre; et il y a une inscription où c'est le peuple qui, par ses suffrages, a [illegible] l'élection. Aussi est-ce en vain qu'il y a des députés ouvertement et pour ainsi dire officiellement les députés des juifs.

Ceux qui ont été naturalisés en masse il y a vingt-cinq ans par le décret Crémieux et qui sont en somme étrangers aux traditions, aux idées, aux luttes de la France, ne se [illegible] ont pas ou presque pas entrelacés dans les partis politiques. Ils votent comme juifs, et ils votent pour des candidats opportunistes : d'abord parce que l'opportunisme a développé la puissance de la finance et qu'il est, si l'on peut dire, la forme politique de l'esprit juif ; ensuite parce que c'est lui, depuis quinze ans, qui est maître de la République et que les algériens peuvent ainsi recevoir de lui les innombrables faveurs gouvernementales et administratives, les parcelles de pouvoir qui flattent si agréablement ici une race longtemps opprimée par l'orgueil musulman.

Il est donc à prévoir (et les événements de Constantine en sont un premier signe) que les élections algériennes vont de plus en plus passionner et comme exaspérées par la question juive. Et pendant que dans la métropole les difficultés budgétaires, les scandales financiers et les revendications ouvrières acculent l'opportunisme à une situation sans issue, on aura à compter avec un mouvement antisémite grandissant. Sur bien des points et sous toutes les formes le régime est ébranlé.

Aujourd'hour, c'est que, dans ces questions politiques ou économiques où [illegible] l'Algérie, il n'y a pas encore [illegible] de ralliement. L'influence [illegible] de la France a été tenue en [illegible] on ne peut la nier par le développement de la puissance juive; les [illegible] ont la haine et le mépris des [illegible] et ils n'ont pu voir sans scandale que c'est à eux que passait, pour une large part, le gouvernement de l'Algérie et de la France même. Certes, la France a rendu aux indigènes, par la conquête, quelques services; elle les a débarrassés, au moins en partie des grands chefs arabes, tyranneaux et pillards, qui formaient une détestable féodalité. Mais de même qu'en Europe à la féodalité terrienne a succédé la féodalité de l'argent, ici la démocratie arabe, si l'on peut employer ce mot, n'a échappé aux grandes voleries éclatantes des chefs arabes que pour être livrée aux voleries sournoises des juifs. Ceux-ci, il est vrai, étaient puissants avant la conquête française ; les créanciers le sont toujours et ils ont choisi dans le monde le rôle de créanciers ; mais leur puissance ne s'étalait pas, et elle rencontrait certaines barrières. Aujourd'hui, elle s'affirme presque insolemment, et elle est servie par le pouvoir politique qui, jadis, la réprimait.

Le contact même de notre civilisation et de la civilisation arabe, en multipliant ces conflits où triomphe l'ingéniosité juive, a achevé de livrer les indigènes aux juifs. Par exemple, les Arabes restent volontiers, en ce qui touche la propriété, à l'état d'indivision ; un même bien est possédé par toute une famille depuis des générations, et chacun des membres de la famille a sur le bien un droit défini, mais ne réclame pas la division. Aussi, quand un créancier a des difficultés avec un membre de la famille et quand il veut se saisir de sa part, il se heurte aux intérêts enchevêtrés de tous les parents. Quand les arabes n'avaient guère de difficultés qu'entre eux, et quand tous leurs différends étaient tranchés par leur justice à eux, qui décidait sur place après une procédure sommaire il n'y avait pas grand mal.

Mais voici que depuis la conquête les transactions, et par conséquent les difficultés avec les Européens, avec les Français, avec les juifs naturalisés Français se multiplient; c'est devant la justice française que sont portés ces conflits ; le juge est loin, la procédure est longue, subtile, peu connue des Arabes, admirablement connue des juifs, et ceux-ci désorganisent ainsi, par des chicanes d'abord légères dont les effets vont se multipliant, de nombreuses familles arabes; un procès insignifiant, engagé contre un des membres de la famille arabe et se heurtant bientôt à tous, aboutit à l'expropriation de la famille tout entière.

Ainsi le vieux monde arabe est miné par les juifs en même temps que les colons et immigrants français sont pressurés ou évincés par eux. Il semblerait donc qu'une sorte d'accord, au moins contre l'influence juive, devrait se produire entre les indigènes et les colons. Il n'en est rien, et c'est là ce qui complique singulièrement la question algérienne. Le Français d'Algérie, s'il a la haine du juif, a le mépris de l'indigène et il semble bien que l'indigène confonde dans un même mépris le juif et l'Européen.

Il est visible que les Français n'arrivent pas à comprendre la race arabe. Les colons, hommes agissant, pressés, fiévreux, s'emportent contre les travailleurs arabes. Ils appellent paresse cette belle tranquillité orientale qui est capable d'effort, mais non pas de l'effort excité et avide. L'Arabe met bien au-dessus du gain le plaisir de vivre et le colon s'impatiente de ce qu'il croit être de l'inertie. En même temps les Européens, qui ne sont guère plus de quatre cent mille, s'inquiètent devant cette population arabe de plus de trois millions d'hommes, qui se développe rapidement, et qui d'ailleurs ne consomme pas ou ne consomme guère ce que produit l'Européen.

Aussi, je ne crois pas que, dans cette dispersion et cet antagonisme des civilisations, des races, des intérêts, l'Algérie puisse tirer de son seul fonds la solution du problème posé devant elle. Il n'y a pas, à mon sens, de solution exclusivement algérienne du problème algérien. Celui-ci est un cas particulier du problème social, du problème humain posé en France.

Quand la France socialiste pourra libérer de la dette juive et de toute dette les colons et les indigènes, quand elle pourra employer à des œuvres de civilisation et de paix les ressources immenses absorbées aujourd'hui par des dépenses improductives, quand elle pourra développer sur toute la surface utilisable de l'Algérie, les grands travaux d'ordre agricole, quand elle pourra associer dans ces travaux les travailleurs arabes et les travailleurs européens comme ils sont rapprochés déjà dans les travaux des ports, alors il y aura une belle civilisation algérienne.

Il se produira une sorte d'équilibre heureux et d'harmonie de la civilisation européenne et de la civilisation arabe rappelée à sa propre dignité. Déjà, en Europe même, l'ouvrier socialiste comprend de plus en plus que le but de la vie, c'est la vie, elle-même, et il s'efforce de modérer l'horrible surmenage qui la supprime ou la dégrade. Et, inversement, les ouvriers arabes, sans rien perdre de leur noble respect pour les loisirs nécessaires et la beauté de la vie, secouent ce qui se mêlait de passivité à leur insouciance. Ils n'acceptent plus les salaires inférieurs à ceux des ouvriers européens, qu'ils acceptaient d'abord ; ils se sont même, sur le port, coalisés avec ceux-ci dans une grève. Quand la prodigieuse puissance de production et de transformation qu'a créée le génie de l'Europe leur apparaîtra réglée et noble, sans usure, sans servage, sans basse cupidité, sans trépidation et sans fièvre, ils entreront eux aussi dans le mouvement de la vie occidentale.

Il me semble donc que le vrai rôle des travailleurs conscients d'Algérie est de se mêler aux luttes algériennes pour adoucir le plus possible la crise présente, pour obtenir une administration équitable et bienveillante, pour arracher à l'opportunisme juif le pouvoir dont il s'est fait un monopole ; mais c'est surtout de coordonner leur pensée et leur effort à la pensée et à l'effort de tout le socialisme français, uni au socialisme international. Ils le comprennent déjà et il y avait des délégués algériens au congrès socialiste de Nantes.

C'est à cette œuvre que devra s'appliquer en Algérie, par un grand effort de propagande et d'organisation, le parti socialiste français.

JEAN JAURÈS.

L'expédition de Madagascar
LES PRONOSTICS DE HENRI ROCHEFORT

Avec sa verve habituelle et son grand bon sens, Henri Rochefort commente, dans l'*Intransigeant*, le premier bulletin de victoire qui vient de nous être envoyé de Madagascar. Voici les passages saillants de son article :

« A la suite d'un brillant combat, l'importante position de Marovoay, sur la Betsiboka, a été enlevée par nos troupes de terre et de mer. Un seul tirailleur, Ougaida ben Hadj, a été tué. Nous avons cinq blessés.

Telle est, la dépêche communiquée au public. Je ne prétends pas que la position de Marovoay manque d'importance, bien qu'elle soit à une distance énorme de Tananarive, but naturel de l'expédition. Je ne nie pas non plus que l'attaque combinée de plusieurs colonnes ne constitue une excellente opération. Ce qui me paraît étrange, c'est la rédaction de ce bulletin de victoire, qualifiant de « brillant combat » une rencontre où nous avons eu tout et pour tout, subi la perte d'un tirailleur algérien, qui, par-dessus le marché est peut dire mort non d'une balle ou d'un éclat d'obus, mais d'une vulgaire insolation.

Il est évident que l'ennemi — en admettant qu'on puisse donner ce nom à de pauvres Malgaches qui ne nous ont rien fait — n'est, à notre approche, enfui sans résister et que le combat, n'ayant pas été livré, n'a pu être brillant. Pour le tirailleur Ougaida, qui est resté sur le champ de course, la bataille a été aussi terrible que celle de Waterloo; mais pour nous, qui nous contentons de lire les télégrammes, elle ne peut réellement pas être considérée comme brillante.

« C'est à peu près comme si, dans le compte rendu d'une partie de chasse, on imprimait : « Après un brillant combat, deux lièvres et un lapin de garenne ont été triomphalement rapportés à la maison. »

« Si, au premier engagement, on décerne l'épithète de « brillant » à l'assaut d'une position enlevée à peu près sans coup férir, par quelles hyperboles célébrera-t-on le combat où nous aurons quinze morts? Il faut savoir garder pour plus tard les qualificatifs ambitieux et éviter d'en épuiser le stock dès le début de la campagne.

» Le fait est que nous avons probablement devant nous un adversaire hors d'état de se défendre, et que partout où nous le joindrons la lutte ne sera qu'une boucherie. Il serait donc à la fois plus généreux et plus convenable de notre part, de mettre une sourdine à la vantardise officielle, qui jure tristement avec notre aplatissement actuel vis-à-vis de l'Allemagne, contre laquelle, en 1870, nous avons livré si peu de « brillants combats »

» Ce n'est, d'ailleurs, ni par leur tactique, ni par leur habileté dans le maniement des armes, ni par leur bravoure, que les Hovas et leur reine espèrent avoir raison de nous : c'est par la fièvre et les palus méotides. Une faible avant-garde de nos forces est à peine arrivée sur ce sol cauchemardesque, et déjà les ambulances sont encombrées de malades. Qu'importe aux Malgaches que nous succombions à leurs coups de fusil ou à leurs coups de soleil? Je suppose qu'ils n'y mettent aucun amour-propre et que, pourvu qu'ils nous enterrent, ils s'inquiéteront peu de savoir à la suite de quelle catastrophe. »

Nous voulons espérer que Rochefort ne sera pas bon prophète. Malheureusement nous avons eu trop souvent lieu d'être sceptiques à l'égard des bulletins enthousiastes qui nous étaient régulièrement envoyés au cours des précédentes guerres coloniales ou autres. *La Tonkinoise* nous a suffisamment appris ce qu'en vaut l'aune. Cette fois, profitons de la leçon.

DOUX PAYS!

Un simple fait-divers qui nous arrive de la Pologne autrichienne.

Le valet de ferme Blat avait été surpris au moment où il trayait une vache pour boire quelques gouttes de lait. Il est aussitôt amené devant son maître, le seigneur Adam Olszewski, qui le condamne séance tenante à vingt-cinq coups de bâtons. On couche Blat sur un banc, deux hommes le tiennent et un troisième lui applique les coups avec une telle véhémence qu'au seizième le bâton vole en éclats. Le maître lui fait alors grâce du reste ; le malheureux se traîne alors avec grand peine dans sa cabane, où il se couche pour ne plus se relever; les bourreaux l'avaient frappé si fort qu'il expira au bout de quelques jours.

Cependant la Pologne autrichienne étant un pays « civilisé » et régulièrement administré, les autorités furent sommées jusqu'au bout et ordonnèrent une enquête. On déterra le cadavre et le médecin légiste constata une *inflammation qui avait causé la mort*.

Le seigneur ne sera pas poursuivi !

Il faut reconnaître après cela, qu'il est temps que le socialisme triomphe en Autriche comme ailleurs, pour rendre de telles ignominies à jamais impossibles !

LA QUESTION OUVRIÈRE
dans la région du Nord

Les filatures de lin. — Fileuses et varoueuses.

Il faut, pour se faire une idée des funestes effets que produit le travail, dans les filatures de lin, sur la santé des femmes et des filles qui y sont occupées soit comme fileuses soit comme varoueuses, aller à la porte des fabriques quand elles y entrent ou quand elles en sortent.

Elles sont remarquables par l'état maladif qu'elles portent sur leur figure ; elles ont les traits fatigués et vieillis ; elles font pelne à voir, tant elles ont la santé ruinée ; il est rare de voir les fileuses atteindre l'âge de 40 ans.

Autrefois, la fileuse, aidée d'une varoueuse, soignait les deux faces d'un métier. Sur ces faces, il y a des rangées de bobinots qui tourbillonnent sur eux-mêmes. Les fils de lin viennent s'enrouler autour de ces bobinots, après avoir subi une immersion dans des bacs remplis d'eau. L'eau des bacs devient au bout de peu de temps une boue jaune et puante que l'on appelle, dans le langage technique, le « bain de métier ».

Dans la rotation des bobines, il s'échappe d'innombrables gouttes d'eau qui finissent par mouiller littéralement l'ouvrière dont tout le costume de travail consiste en un court jupon et une simple collerette.

Elles ont les bras et les jambes nus.

Aujourd'hui une fileuse a deux métiers, soit quatre faces à soigner, et est aidée par deux varoueuses.

Constamment elles ont la vue portée sur les bobinots pour y rattacher tous les fils qui viennent à casser.

Elles n'arrêtent ni pour déjeuner ni pour goûter : elles doivent tremper leurs tartines dans l'eau noire qui leur sert de café, toujours à la marche.

Sur des salaires qui varient entre deux francs et deux francs vingt-cinq centimes pour les fileuses et de 18 à 28 sous pour les varoueuses, les chefs d'ateliers infligent des amendes sous tous les prétextes.

Les ouvrières sont généralement très injuriées : on les injurie, on les tutoie avec une grossièreté incroyable. On insulte la fille ou la mère de famille sans prendre aucun égard pour son sexe.

Quand on veut leur donner des ordres, ou leur faire des observations, on siffle après elle comme on siffle après des chiens.

L'hiver, elles sont sujettes aux bronchites et aux fluxions de poitrine d'autant plus facilement qu'elles travaillent dans l'humidité.

Dans ce métier, les maladies sont fréquentes; les malheureuses mercenaires sont sujettes surtout à l'anémie. Les enfants que ces ouvrières mettent au monde naissent naturellement dans un état lamentable. Non seulement ils sont chétifs, malingres, sans vigueur, mais leurs mères n'ont que du lait mauvais à leur faire boire, à tel point qu'on est forcé de substituer le biberon à la mamelle.

Que l'on s'étonne après cela de la grande mortalité des enfants et de la dégénérescence de la race ouvrière !

Depuis que la loi sur le travail des femmes et des enfants est décrétée, les patrons usent de tous les moyens pour tourner le bon effet de cette loi. Ils rognent sur les heures d'entrée, de sortie et des repas pour prendre une demi-heure sur le travail des ouvrières et des apprentis qu'ils emploient. Ils se servent à présent d'un truc qui leur réussit à merveille : ils laissent la douzième heure comme prime aux ouvrières, c'est-à-dire que sur quinze jours de travail, ces ouvrières ont droit à une prime équivalant à une journée de travail.

Celles qui ont cette prime et qui, disons-le en passant, sont très rares, touchent un supplément de salaire de 2 fr. à 2 fr. 25.

Si l'une d'elles manque une journée, elle perd non seulement cette journée, mais aussi la prime, et comme on lui inflige 1 franc d'amende, cette nuit perdue équivaut donc pour elle à une perte sèche de 5 fr. 50.

Ces ouvrières ne peuvent ni parler ni chanter pendant le travail. Dès le premier tour de la machine, le matin, il faut qu'elles soient en tenue de travail, et il leur est impossible de se laver et de s'habiller, avant que la machine ne soit arrêtée tout à fait.

Autre truc ingénieux : pour que deux ouvrières ne puissent se trouver ensemble à la cour, celle qui se sent prise d'un besoin bien naturel doit prendre une plaque de fer pendue à un crochet, afin d'avoir le droit d'aller se soulager aux lieux d'aisance. Ses compagnes qui se trouvent dans le même cas, doivent attendre leur tour pour avoir la plaque de fer.

Cette invention patronale est, comme on le voit, très caractéristique !

Quant à l'inspection du travail, elle est nulle. Jamais les ouvrières, pas plus que les ouvriers du reste, n'ont vu d'inspecteurs dans les ateliers.

Disons, pour terminer, qu'à Lille et dans les quelques villages qui l'environnent, le nombre des filatures de lin s'élève au chiffre de 60 à 65, et celui des ouvrières et des ouvriers à plus de onze mille. Les ouvrières composent la majeure partie du personnel des filatures de lin.

Il y avait autrefois des dévideurs dans un certain nombre de filatures de lin, mais à présent ils sont remplacés par des femmes qui ne gagnent au maximum que dix francs par semaine, et qui, malgré ce salaire réduit, ne sont pas moins affligées par les amendes. Telle est la vie du bagne qui est faite à ces malheureuses ouvrières de fabrique !

H. GHESQUIÈRE.

La Légion dite d'Honneur

La Grande Chancellerie de la Légion d'honneur a décidé, après deux années de délibération, de maintenir M. Eiffel sur les listes de l'Ordre. C'est assurément un hommage flatteur pour sa vertu. Il est douteux, toutefois, que l'Ordre — qui n'a plus grand chose à perdre — y gagne quelque considération.

Et parmi les milliers de petits bourgeois dont les épargnes ont été croquées par ces Messieurs de Panama, il en est sans doute assez peu qui se contenteront des raisons données par la chancellerie : « La grande chancellerie n'a pas à intervenir dans les affaires commerciales d'un entrepreneur quelconque avec une Compagnie. »

Affaires commerciales est réjouissant comme tout ! Ces gens-là ont décidément la plaisanterie à l'emportepièce.

En même temps que la Cour d'assises condamnait Eiffel à deux années de prison — qui d'ailleurs n'ont jamais été faites — un autre chevalier..... d'industrie et de la Légion d'honneur, M. Marius Fontane, était gratifié de la même peine. Lui aussi était coupable du délit d'*affaires commerciales*.

Ce Fontane n'est qu'un escroc de deuxième plan, un tripoteur de petite envergure : c'est pourquoi la Chancellerie l'a impitoyablement rayé des cadres de l'Honneur.

En vérité, c'est dommage ! Peut-être après tout, que M. Eiffel, l'honnête homme, aura lui-même réclamé la radiation de Marius Fontane, afin que l'Ordre de la Légion d'honneur ne soit point souillé par la présence, dans ses rangs, d'un homme condamné à la prison !

M.-A.

LE VOORUIT DE GAND
par DUC-QUERCY

Nous publierons demain le second article de notre excellent collaborateur **Duc-Quercy**, sur le *Vooruit* de Gand.

NOS DÉPÊCHES
DU JOUR ET DE LA SOIRÉE

NOS MINISTRES

Paris, 6 mai — M. Gadaud, ministre de l'agriculture, quittera Paris demain soir pour se rendre en Tunisie, où il doit présider, le 19 mai, la distribution des récompenses du concours agricole.

Le ministre veut faire une enquête sur la situation agricole de ce pays et étudier sur place diverses questions dont la mise à l'ordre du jour est prochaine. Il sera de retour à Paris vers le 23 mai.

M. Dupuy-Dutemps, rentré ce matin de Langres, repart demain soir pour l'Aveyron et le Tarn.

Le ministre assistera le 9 à la pose de la première pierre du viaduc de Rauns ; puis il se rendra à Albi, où des fêtes sont organisées en son honneur. Le ministre rentrera à Paris le 14 mai.

A MADAGASCAR

Majunga, 6 mai. — Dans le combat du 21 mai à Maroway, les hovas ont eu environ trois cents tués, parmi lesquels plusieurs de leurs principaux chefs, on a pris dans le camp, à Maroway, des papiers importants appartenant à Ramazoniazaha, gouverneur du Boéni, ainsi que la sagaie de la reine.

Les sakalaves commencent à faire leur soumission.

Manjunga, 6 mai. — L'*Iraouaddy* et la *Dordogne* viennent d'arriver dans le port. On se rappelle que l'*Iraouaddy* avait à son bord les généraux Duchesne, commandant en chef du corps expéditionnaire; Voyron, commandant de la 3e brigade; de Torcy, chef d'état-major général; M. Fanchot, ancien résident à Madagascar, délégué du ministre des affaires étrangères; les colonels Pallo et Delorme; les lieutenants-colonels de Nonancourt et Marnier; le commandant Delarrue; plusieurs officiers de terre et de mer, cinq maîtres et marins et cent dix soldats de l'artillerie et de l'infanterie de marine.

La *Dordogne* avait embarqué à Marseille 2 officiers, 6 sous-officiers, 39 brigadiers et soldats du train des équipages ; 60 mulets et 2000 tonnes de munitions de guerre. Elle avait pris en passant à Philippeville 1 officier, 9 sous-officiers, 530 soldats de la légion étrangère et 200 Kabiles destinés à servir de porteurs.

Ces deux transports étaient partis le 13 avril du port de la Joliette.

Les généraux Duchesne et de Torcy ont débarqué à midi.

Gênes, 6 mai. — Le fils du roi de Siam, accompagné de quatre princes siamois, vient de débarquer.

Ces princes sont chargés d'une mission auprès du gouvernement français. Ils sont accompagnés par M. Rolin-Jacquemyns, ancien ministre libéral belge, devenu le conseiller du roi de Siam.

M. Rolin-Jacquemyns accompagnera les princes jusqu'à Paris et se rendra ensuite à Bruxelles. La mission siamoise est attendue demain à Paris.

Les Allumettiers
(D'un correspondant particulier)

Paris 6 mai, — On procédera demain à des expériences chimiques, pour arriver à la suppression du phosphore blanc. Un inventeur, paraît-il, a découvert une pâte offrant toutes les garanties de sécurité pour les consommateurs, et d'hygiène pour les allumettiers.

Bonne chance, et sus à la nécrose !

La statue de la République à St-Ouen

Paris, 6 mai. — Dans l'escalier d'honneur de la mairie de St-Ouen, on pouvait jusqu'à hier, voir une statue de la République ornée d'une écharpe rouge. Cet ornement a eu le don de déplaire à Messieurs les officiers qui, la semaine dernière, composaient le conseil de revision. Peut-être eussent-ils préféré qu'elle fut affublée d'un pantalon rouge. En tout cas, ils ont cru devoir protester; et il le firent assez bruyamment, en refusant d'assister au lunch que les municipalités — même socialistes — ont coutume d'offrir en cette occasion.

Le ministre de l'intérieur, à son tour, fit semblant de s'émouvoir, et intima au citoyen Guinot, maire de Saint-Ouen, l'ordre de faire enlever la séditieuse écharpe « décidé, dit-il, à la faire enlever lui-même, si satisfaction ne lui était donnée à bref délai »

Le conseil municipal de St-Ouen, en présence de cette mise en demeure, prit une énergique décision et, hier, une équipe de cantonniers, sous la direction du maire, enlevait la statue, ne voulant pas enlever l'écharpe.

Pendant l'opération du transport, les deux bras de la statue ont été brisés.

UN SCANDALE FINANCIER
L'affaire de la Niçoise

Paris, 6 mai. — Aujourd'hui s'engagent, devant la 10e chambre, les débats de l'affaire de la Niçoise. Elle amène devant les juges dix-sept personnes dont l'arrestation ne fut pas, tout au moins pour quelques-uns, sans provoquer à Paris une certaine émotion.

Les inculpés se nomment : MM. Jean-Marie Thévenet, Pierre Bourdonnay du Clesio, Alexandre Goulas, François Dufraigne, Jules Hendricks, Bernardin, Wald, Camille et Samuel Mach, Henri van Peers, Couvet, Louis Grisier, Carpentier, Stanislas Quinton, Charles Romani, Albert de Tilly et Jules Petit.

Ils sont poursuivis soit pour escroqueries, soit pour infraction à la loi sur les sociétés. Notons que MM. Wald et de Tilly ont jugé prudent, lors de l'instruction, de prendre la fuite.

Quelques lignes maintenant sur la prévention. La Niçoise, fondée le 3 janvier 1893, au capital de un million, avait pour but de relier Nice à la Corse par un service régulier de transports maritimes. Sur le million constituant le capital de la Société, un seul capitaliste, M. Rodrigues, avait versé pour sa part, sur le quart des actions souscrites par lui, la somme de 75,000 francs ; le reste devait être versé par un ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur, M. Jean-Marie Thévenet, par la famille et par quelques-uns des amis de celui-ci. M. Thévenet versa 25,000 francs. Quant aux autres souscripteurs, ils ne furent autre chose que des souscripteurs fictifs.

Grâce à M. Thévenet, M. Dufraigne, sénateur, fut nommé administrateur de la société. Il était le beau-père de M. Thévenet.

Certain jour, un bateau, la *Scotie*, fut acheté en Angleterre, mais la société ne put en obtenir livraison et l'utiliser, car M. Thévenet ne put verser que 75,000 francs sur les 125,000 francs, prix total de la vente. Comment faire ? M. Thévenet émit alors des obligations : 4,000 en deux fois — avril et octobre 1893. Le steamer *Président-Troplong* fut alors loué pour la somme de 9,500 francs par mois.

Cependant, le placement des 4,000 obligations dont nous venons de parler ne s'était pas fait sans fraudes, et pour le mieux assurer M. Thévenet avait eu recours à des courtiers, MM. Couvet, van Peers, Romani, Carpentier, Grisier et Moch. D'après la prévention, ces obligations furent alors converties en « vins de Narbonne » en « savons de Marseille » etc., ce qui valut quelque argent à la caisse de la Niçoise.

Grâce à 20,000 francs de complaisance qui furent négociés par M. Wald, le vapeur la « Corse » fut acheté en 1894. Mais la faillite de la Niçoise ne s'en produisit pas moins, le passif ne dépassant pas toutefois la somme de 100,000 francs. M. Thévenet fut arrêté ; une instruction ouverte. On sait le reste.

Contre MM. Dufraigne, Bourdonnay du Clesio et Petit est relevé le délit d'infraction à la loi sur les sociétés, et contre les quatorze autres prévenus ce même délit compliqué du délit d'escroquerie.

A l'audience, M. Thévenet, après avoir reconnu que les souscriptions de son beau-père et des autres actionnaires étaient fictives, qu'il s'était assuré dans les assemblées générales d'une majorité, grâce à une distribution de titres à des porteurs apparents, il ajoute :

« L'affaire de la Niçoise était appelée au plus brillant avenir. Malheureusement tous les fonds qui m'avaient été promis ne furent pas versés, notamment par M. Rodrigues. J'affirme n'avoir pas su que des moyens frauduleux étaient employés pour le placement des obligations que je dus mettre en circulation. »

M. Bourdonnay du Clesio a toujours ignoré qu'il y eût une loi sur les sociétés. Quant à M. Dufraigne, il reconnaît avoir donné à son gendre M. Thévenet, les signatures que celui-ci lui demandait, car il avait foi dans sa probité et son intelligence.